

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 8 novembre 2010 relatif à l'approbation du cahier des charges « bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum »

NOR : PRMX1028354A

Le Premier ministre,

Vu la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010, notamment son article 8,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le cahier des charges « bâtiments et îlots à énergie positive et à bilan carbone minimum », relatif à l'action 1 du programme « démonstrateurs et plates-formes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte » créé par la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 susvisée, est approuvé (1).

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 2010.

FRANÇOIS FILLON

(1) Le cahier des charges est consultable sur le site de l'ADEME à l'adresse suivante :
<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=72815&p1=1>